

La lettre de Promesses d'Église

DÉCOUVREZ CHAQUE MOIS L'ACTUALITÉ DE PROMESSES D'ÉGLISE

MARS 2024

Joyeuses Pâques

À LA UNE

SYNODALITÉ : NOUS SOMMES EN APPRENTISSAGE

Un entretien avec François Odinet, prêtre du diocèse du Havre, enseignant en théologie aux facultés Loyola de Paris

Propos recueillis par Dominique Quinio



« Primauté, collégialité, synodalité », tel était le sujet de la conférence que vous avez donnée devant la Plénière de Promesses d'Église

Ce n'est pas le titre le plus accrocheur de l'histoire de la théologie ! Mais ces trois notions que l'on manie sans cesse dans la réflexion ecclésiologique sont à l'arrière-fond du synode. Il est donc important qu'elles soient éclaircies et qu'on comprenne comment elles peuvent jouer ensemble.

Aujourd'hui, l'état de la question n'est pas stable : la Tradition a été retravaillée par le Concile Vatican II. Elle est à nouveau en train de bouger avec François et à la faveur de nombreux travaux théologiques.

Commençons par la Primauté.

C'est l'exercice d'un primat ; il y a des primats à différents niveaux dans l'Église : l'évêque dans son diocèse, le pape pour l'Église universelle. Deuxième élément à prendre en compte : dans l'Église catholique, la communion entre nous et la communion avec le Christ ressuscité passent par la communion avec un primat de l'Église. Pour cette raison, on nomme le primat de l'Église locale et de l'Église universelle dans la prière eucharistique.

Que signifie la collégialité ?

La notion renvoie aux évêques qui constituent un collège que le concile Vatican II proclame héritier du collège des apôtres. Cela désigne le fait que les évêques veillent ensemble au bien de l'Église universelle et pas seulement de leur Église diocésaine.

Quant à la synodalité ?

Là, c'est plus compliqué, parce qu'il y a plusieurs définitions, plusieurs types de précisions à apporter. Dans son sens ancien, la notion de synodalité était à peu près équivalente à conciliarité, à collégialité : cela concernait les évêques. Puis, cela a pris un sens élargi : la participation de tous les fidèles à la vie ecclésiale. Et quand le pape François dit synodalité, c'est à cette définition qu'il fait référence.

D'autres distinctions sont nécessaires : l'une entre synodalité dans l'Église locale et synodalité dans l'Église universelle. Dans un diocèse, on peut penser que les baptisés pourront directement prendre la parole ; dans l'Église universelle, il y a besoin de médiations et le rôle des évêques n'est pas tout à fait le même.

On doit en outre proposer une autre distinction : entre un synode, une démarche bien repérée, qui a une définition canonique précise, et des institutions synodales (les équipes pastorales dans les paroisses, les conseils dans les diocèses, par exemple). En France, on a depuis un certain temps cette expérience-là. Mais il faut aussi comprendre la synodalité comme un esprit : c'est cet esprit synodal qui fait qu'une démarche ou une institution synodale fonctionne. La synodalité recouvre donc un enjeu d'état d'esprit.

D'esprit, de conviction, de la part de ceux qui les mettent en œuvre et qui les vivent ?

De conviction et de conversion personnelles.

Entre ces trois termes, y a-t-il une idée de hiérarchie ?

Elle est présente quand on parle de primauté. Mais, pas seulement : on peut dire que la synodalité dans l'Église catholique suppose la présence d'un primat et un rapport avec la collégialité des évêques : l'exercice synodal n'est pas un pur exercice des baptisés sans différenciation ; il suppose que le primat exerce aussi son rôle.

Si l'on osait le parallèle, on parlerait plutôt de démocratie représentative que de démocratie participative...

La comparaison avec la démocratie est difficile parce que, sur les grandes questions, on ne peut pas organiser une délibération démocratique : on ne peut pas faire un vote pour savoir si le Christ est ressuscité ! On est dans autre chose, même si, dans un synode ou une institution synodale, on peut tout à fait imaginer des élections : dans certaines paroisses, on élit les membres de l'équipe d'animation pastorale.

Nous ne sommes pas dans un état stable, avez-vous dit. Qu'est-ce qui est en train de bouger dans les relations entre ces trois notions, ces trois lieux ?

Les notions elles-mêmes sont en train de bouger. Dans le synode en cours, l'expérience précède la réflexion : il y a des moments où on est en train de courir derrière l'expérience ecclésiale qui se vit, et c'est tant mieux. Ce qui est notable, c'est la revalorisation du « *sensus fidei* » qui nous oblige à retravailler le lien entre la synodalité et les autres notions.

L'exercice du « *sensus fidei* » tel que le conçoit François, tel que c'est vécu, ce n'est pas seulement la définition la plus classique, selon laquelle les fidèles peuvent détecter ce qui est cohérent avec leur foi ou ce qui s'y oppose. On est aujourd'hui attentif à la dimension prospective du « *sensus fidei* » c'est-à-dire, selon la belle expression du pape, « le flair du troupeau », la capacité des baptisés à sentir où l'Église doit aller. Cela requalifie l'exercice de la primauté et de la collégialité, parce que cela rappelle que les primats ne sont pas seuls dépositaires des grandes orientations de l'Église. Voilà qui fait bouger nos représentations : il y a davantage de réciprocité entre le ministère des évêques et celui des baptisés qui, eux aussi, sont aptes à discerner.

Nous percevons de grandes différences entre les baptisés, selon leurs cultures, les régions où ils vivent. Quel peut être le « *sensus fidei* » d'un milliard de catholiques ?

On peut répondre de façon classique : c'est au primat de discerner ce qui est bon dans son Église ; c'est lui qui authentifie l'exercice du « *sensus fidei* ». Mais – c'est mon avis personnel – quand on est conscient de la variété culturelle interne à l'Église, on pourrait définir une façon de reconnaître un consensus dans l'expression du « *sensus fidei* », sous forme, non pas d'unanimité, mais de non-contradiction : on reconnaît que ce qui avance chez les uns n'est pas contradictoire avec ce qui avance chez les autres. On peut ainsi reconnaître des dynamiques communes, par exemple le service des plus pauvres, qui peut prendre des formes très différentes selon les continents.

On peut imaginer des domaines comme la place des femmes ou les questions de morale privée, où ce consensus aura du mal à s'établir.

Tout à fait. C'est là où la collégialité peut jouer un rôle. Le pape et les évêques peuvent discerner que peuvent être ouvertes des portes que tout le monde n'emprunterait pas. Un exemple : l'ordination de diacres permanents. Le concile Vatican II l'a autorisée, en disant qu'il revenait aux conférences épiscopales de décider si elles voulaient le faire. Pour l'ordination de femmes au diaconat, on pourrait penser à ce modèle. Un synode des évêques pourrait dire qu'il n'y a pas d'obstacle au diaconat féminin et les conférences épiscopales décideraient si elles s'engagent dans cette direction. Quand on y pense, c'est un peu ce qui s'est passé avec le document « *Fiducia supplicans* » sur la bénédiction de couples en situation irrégulière.

Ne peut-on craindre que ces différences d'approche, ces désaccords soient mal compris, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Église ?

Depuis longtemps, au moins depuis le 19^e siècle, entre primauté, collégialité, synodalité, on a clairement mis l'accent sur la primauté et cela laisse des traces très profondes chez les clercs comme chez les laïcs. On attendait de Rome qu'elle enseigne, qu'elle tranche. Certains concevaient la pastorale de terrain comme une simple déclinaison de ce que Rome avait décidé.

Une autre question, au-delà de celle des mentalités, c'est la conception de la doctrine. On peut avoir une conception très large de la doctrine dans laquelle tout est inclus ; on peut avoir une conception plus restreinte où on appelle doctrine la régulation interne à l'expression de la foi, où on garde absolument en commun ce qui nous définit le plus profondément – la résurrection du Christ, la foi trinitaire, la foi en un « Évangile », une bonne nouvelle de salut –, mais où on admet que des questions disciplinaires voire théologiques ne sont pas regardées de manière unanime.

Beaucoup de choses sont en train de bouger. Pourrait-il y avoir un retour en arrière ?

Oui, c'est toujours possible. C'est un point sur lequel insiste beaucoup François : la synodalité est remise à la responsabilité des uns ou des autres, et demande une vigilance des évêques mais aussi des baptisés. Nous vivons un apprentissage, on apprend la synodalité et dans cet apprentissage, il y a des éléments qui viennent de l'histoire de l'Église et des éléments qui sont nouveaux. C'est ce mélange entre ancien et nouveau qui nous oblige à un tel apprentissage. Espérons qu'une fois qu'on aura appris, on ne va pas désapprendre ; même si, dans la vie, il arrive malheureusement qu'on apprenne des choses dont on ne se sert pas plus tard !

Disons aussi que, derrière la question purement ecclésiologique, se pose une autre question de théologie, de théologie fondamentale : notre rapport à la vérité. La manière dont est conduit le synode actuel nous fait bouger un peu dans notre conception de la vérité, me semble-t-il : la vérité ne peut pas être contenue en quelques phrases, même si elles sont dites par un pape ou un concile ! C'est plus complexe : la vérité est une personne – le Christ ressuscité – ; cette vérité est perçue de manière diverse selon les contextes, mais doit être comprise dans la communion de l'Église. Ce travail de compréhension appelle notre réflexion, et cela interroge notre rapport à l'autorité.

Que doit-on attendre d'une autorité dans l'Église ?

Une garantie que nos processus de discernement se font de manière juste. Ce ne doit pas être une parole extérieure au processus qui, une fois celui-ci achevé, viendrait prendre ce qu'elle veut en retenir. On peut attendre de l'autorité une forme de vigilance vis-à-vis de nos processus synodaux, en veillant à ce que la synodalité ne soit confisquée par personne, ni par les plus intelligents, ni par ceux qui sont majoritaires etc. Une autorité qui s'exerce pour garder l'authenticité du processus, c'est vraiment le rôle des primats.

Ce qui suppose qu'eux-mêmes ne soient pas seuls, mûrissent leur discernement collectivement ?

Oui, qu'ils s'inscrivent à l'intérieur du processus et non pas à l'extérieur. Et cela, de nouveau, c'est de l'ordre de l'apprentissage. Pour nous tous.

Retrouvez l'intervention de François Odinet
à Promesses d'Église
"Primauté, Collégialité et Synodalité"

[Cliquez-ici](#)



LES ACTUS DE PROMESSES D'ÉGLISE

L'ÉCHO DES COPIL (20 février & 5 mars) ET DE LA PLÉNIÈRE (15-16 mars)

Les derniers COPIL ont principalement eu pour objet d'organiser la rencontre en plénière des 15 et 16 mars et de prévoir les suivantes ; ils en ont préparé l'ordre du jour et détaillé les thèmes à discuter, dont essentiellement la mise en œuvre d'une association support, la nouvelle contribution synodale de PE et le renouvellement de son instance de gouvernance qu'est le COPIL lui-même.

Le 15 mars la plénière, accueillie en présentiel par les Apprentis d'Auteuil à Paris, a abordé la vie du collectif en commençant par regretter la décision des AFC de le quitter et se réjouir d'accueillir Partage et Rencontre, un « mouvement de chrétiens ouvert à tous ». La plénière a adopté par consensus la création d'une association « support » pour gérer la logistique du collectif ; cette dernière instance s'est révélée nécessaire pour conclure divers actes administratifs ; elle n'intervient en aucune manière sur les objectifs de PE et les moyens d'y parvenir. La journée s'est terminée par un repas partagé suivi de la célébration des complies.

La journée suivante a été exclusivement consacrée à la démarche synodale à proprement parler. La matinée a débuté par un exposé de François ODINET, théologien aux Facultés Loyola (ex Centre Sèvres), sur les trois concepts mis en œuvre dans la démarche et que sont la collégialité, la primauté et la synodalité. Il s'est efforcé de montrer comment leur articulation a varié au cours des siècles, marquée par les incertitudes sur leurs notions mêmes, tout en faisant observer que Vatican II a permis de redécouvrir celle de la collégialité. Il a également insisté sur la nécessité de repenser le rôle de chaque baptisé dans l'Église locale pour leur mise en œuvre à ce niveau. (Cf. l'interview à la Une de cette newsletter).

Une messe dans la chapelle Sainte Thérèse a conclu la matinée.

L'après-midi, les participants se sont livrés à l'exercice de la « conversation spirituelle » sur les deux questions suivantes :

- Quelles expériences positives de co-responsabilité différenciée et d'élargissement à des publics différents dans mon mouvement et/ou dans PE peuvent aider l'Église à approfondir et à élargir le processus synodal ?
- Quels sont les freins dans mon mouvement ou à l'extérieur à la co-responsabilité différenciée et à cet élargissement ?

La conversation spirituelle se déroule en trois temps (j'écoute sans réagir et j'exprime à mon tour, j'indique ce que j'ai entendu, je fais part de ce qui me semble être un point de vue partagé). Elle permet à chacun de s'exprimer, améliore sensiblement la qualité de l'écoute et permet ainsi de dégager des convictions communes. Il en est résulté plusieurs considérations qui, conjuguées aux propositions des groupes de travail, conduiront le COPIL à présenter pour approbation à la plénière (en distanciel) du 8 avril un projet de contribution de PE à la démarche synodale en cours. Une fois accepté, il sera présenté à la conférence des évêques pour prise en compte dans leur propre contribution à Rome.

Le renouvellement du COPIL lui-même interviendra lors de la plénière du 7 juin prochain.

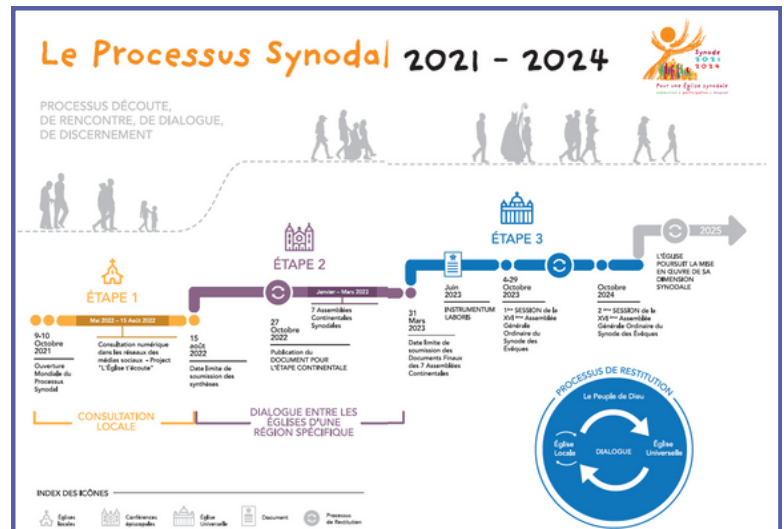
DATE DES PROCHAINS COPIL
les mardis 2 avril & 16 avril

DATE DES PROCHAINES PLÉNIÈRES
8 avril de 19 à 20h en visio
7 juin 2024 de 12h à 18h (lieu à déterminer)



NOUVELLE DU SYNODE

Le pape François a demandé au secrétariat du synode de constituer des groupes de travail sur 10 thèmes importants figurant dans la rapport de synthèse d'octobre 2023 : les relations entre Églises catholiques orientales et Église latine; l'écoute du cri des pauvres ; la mission à l'ère du numérique; la formation des prêtres ; les ministères et le rôle des femmes dans l'Église; la vie consacrée et les mouvements; la figure et le ministère de l'évêque ; le rôle des nonces; les questions controversées; le dialogue oecuménique.



Pour chacun des thèmes, le secrétariat du synode doit constituer des groupes d'études avec les dicastères de la Curie et des experts, notamment des théologiens, de tous les continents. Ces groupes d'études, qui doivent également prendre en considération les expériences significatives remontées du terrain et travailler selon une méthode synodale, poursuivront leur travail jusqu'en juin 2025. Le synode ne s'arrête donc pas en octobre 2024. Le secrétariat du synode prévoit déjà une période de mise en oeuvre au-delà de cette date.

En savoir +

NOS CONSEILS DE LECTURE

Prières
et cris
d'en bas

"Prières et cris d'en bas", Marie Noëlle Nachard, Salvator, 2024.

La vie de l'auteur est traversée par la grande pauvreté. Ses paroles, recueillies par Maryvonne Caillaux, forment des prières simples, criantes de vérité, qui disent la présence de Dieu au creux de toute vie.

LA PART DES
FEMMES

RELIRE LA BIBLE
POUR REPENSER L'ÉGLISE

Sylvaine Landrison

"La part des femmes, relire la Bible pour repenser l'Eglise", Sylvaine Landrison, Editions de l'Atelier, 2024.

Analysant le rôle joué par des grandes figures féminines, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, l'auteur dénonce la collusion entre le patriarcat, le politique et le religieux qui a fini par provoquer une dérive de l'ecclésiologie, mais offre aussi des pistes pour faire Église autrement en partant de l'égalité de tous les baptisés.

En savoir +

www.promessesdeglise.fr

